

N° 5353⁵**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2004-2005

PROJET DE LOI**concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat
pour l'exercice 2005**

* * *

**AVIS DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE**

(30.11.2004)

La Commission se compose de: M. Fred SUNNEN, Président-Rapporteur; M. Claude ADAM, Mmes Anne BRASSEUR, Claudia DALL'AGNOL, M. Ben FAYOT, Mme Colette FLESCH, M. Jacques-Yves HENCKES, Mme Lydia MUTSCH, M. Marcel OBERWEIS, Mme Nelly STEIN et M. Lucien THIEL, Membres.

*

La commission a examiné, dans ses réunions des 11 et 23 novembre 2004, la partie du projet de loi No 5353 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2005 relative au Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et a entendu Mme Octavie MODERT, Secrétaire d'Etat à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, MM. Germain Dondelinger (*Enseignement supérieur*), Pierre Decker (*Recherche*) et Guy Dockendorf (*Culture*), en leurs explications.

Le présent avis a été analysé et adopté à la majorité des voix dans la réunion du 30 novembre 2004.

La commission donne à considérer que l'évolution des crédits respectifs doit être examinée en tenant compte des spécificités de chaque département.

*

DEPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les crédits inscrits pour l'Université du Luxembourg connaissent une augmentation de 52% par rapport à l'année passée. La commission constate avec satisfaction que l'importance de ces crédits reflète la volonté du Gouvernement, d'une part, de consolider et d'intégrer les structures existantes et, d'autre part, de mettre en place de nouvelles structures.

Il est dorénavant acquis que le site des friches industrielles d'Esch/Belval accueillera la Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication. Comme la question du site d'implantation des autres facultés de l'Université du Luxembourg sur le territoire de la Ville de Luxembourg (Dommeldange, Kirchberg, ...) n'est pas encore définitivement tranchée, la commission est d'avis que ce problème mérite d'être examiné de plus près pour trouver des solutions dans un avenir proche.

La commission constate encore que la définition et la mise en place concrète des différentes activités de l'Université du Luxembourg, tant sur le plan de l'enseignement que sur le plan de la recherche, sont programmées pour les prochains mois.

*

DEPARTEMENT DE LA RECHERCHE

La commission soutient le Gouvernement dans ses efforts de porter à terme l'investissement public relatif à la recherche et au développement à 1% du Produit Intérieur Brut (PIB).

La commission ne peut qu'approuver la volonté du Gouvernement de renforcer la coordination des activités publiques de recherche avec l'objectif de cerner des domaines prioritaires au niveau de la recherche publique et privée.

La commission s'interroge par ailleurs sur l'opportunité de stimuler davantage la recherche privée, notamment par des mesures fiscales.

Le Gouvernement entend mettre en œuvre un programme pluriannuel des activités des Centres de Recherche Publics. Ce plan permet ainsi, ensemble avec le plan quadriennal de l'Université du Luxembourg, une coordination optimisée des activités de recherche publique et la création de synergies.

*

DEPARTEMENT DE LA CULTURE

La commission soulève le poids financier important que représentent les innombrables instituts et centres culturels et en souligne l'impact financier pour le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour les années à venir. La commission estime qu'il serait opportun de disposer de chiffres précis et actualisés afin de pouvoir évaluer l'activité dégagée par les infrastructures culturelles nouvelles.

C'est avec satisfaction que la commission prend note des efforts entrepris par le Gouvernement de trouver de nouveaux mécanismes quant au financement de sa politique culturelle. Les membres de la commission prennent acte qu'il est prévu d'engager une personne dont la tâche principale consistera à assurer et suivre la gestion financière des activités dans le domaine de la politique culturelle.

La commission soulève le problème d'une offre culturelle adéquate et équilibrée face aux nombreuses infrastructures à vocation culturelle existant au niveau local, régional et national.

Les membres de la commission sont d'avis que la politique culturelle doit s'inscrire dans une logique de service au public tout en prenant en compte des éléments d'économie de marché.

La commission, tout en approuvant la volonté du Gouvernement de faire appel à des sponsors privés dans le cadre des activités de la manifestation „Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la culture 2007“, soutient qu'un financement adéquat provient des pouvoirs publics.

Luxembourg, le 30 novembre 2004

Le Président-Rapporteur,
Fred SUNNEN